

Réunion ordinaire publique de la Ville de Belle-Baie

PROCÈS-VERBAL

Date : le 17 mars 2026
Heure : 18 h 30

Présents / présentes : J. Olivier, maire suppléant
R. Arseneau, conseiller
B. Couturier, conseillère
O. Dilhac, conseiller
G. Frenette, conseiller
M. Larivière, conseillère
A. Noël, conseillère

Absents / Absentes : D. Guitard, maire
A. Bard-Lavigne, conseillère
C. Doucet, conseiller

Administrations : W. St-Laurent, greffière municipale
D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
M-A Godin, directeur services aux citoyens
M. Courtin, directrice services administratifs et Initiatives corporatives
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
R. Peñarroya, analyste technique senior
B. Robichaud, avocate municipale
V. Poirier, gestionnaire de la croissance et du développement
M. Roy, ingénieur municipale

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire suppléant ouvre la séance. Il informe les membres du conseil que le maire ainsi que le conseiller Doucet sont à Fredericton afin d'assister à la présentation du budget provincial. Il procède ensuite à la reconnaissance du territoire.

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

5. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par G. Frenette, conseiller

Appuyé par A. Noël, conseillère

Que l'ordre du jour soit adopté comme présenté, avec la modification suivante : retrait des points 12.4 et 12.5 concernant la proposition de l'arrêté 2026-03 – arrêté procédural du conseil municipal de Belle-Baie; deuxième et troisième lecture.

Motion adoptée

6. PRÉSENTATION

6.1 Sauvegarde parc Héritage, secteur Beresford

M. Christian Duguay et M. Marc Bouffard, au nom du Comité de sauvegarde du parc Héritage-sur-Mer, présentent un projet visant la préservation et la mise en valeur de ce parc situé dans leur quartier.

Ils exposent les concepts d'aménagement proposés pour le parc Héritage-sur-Mer, lesquels comprennent notamment un espace vert, une aire de jeux, une piste de marche ainsi qu'un espace dédié à un jardin communautaire. Ils présentent également les différentes phases de développement envisagées pour la réalisation du projet.

Ils demandent que la municipalité retire ce parc de la liste des terrains municipaux déclarés excédentaires.

Ils concluent en mentionnant avoir obtenu une promesse de financement de 50 000 \$ pour le développement du projet et indiquent que le comité s'engage à assurer l'entretien et la prise en charge du parc.

7. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

7.1 Séance ordinaire publique tenue le 17 février 2026

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par R. Arseneau, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 17 février 2026 soit approuvé comme distribué.

Motion adoptée

7.2 Séance extraordinaire publique tenue le 3 mars 2026

Proposé par B. Couturier, conseillère

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 3 mars 2026 soit approuvé comme distribué.

Motion adoptée

8. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - MEMBRES DU CONSEIL

8.1 Conseiller R. Arseneau

Le conseiller Arseneau fait un survol des réunions et des activités auxquelles il a assisté depuis la présentation de son dernier rapport, en date du 20 janvier 2026.

8.2 Conseillère A. Bard-Lavigne

La conseillère Bard-Lavigne était absente.

8.3 Conseiller O. Dilhac

Le conseiller Dilhac fait état des rencontres et des activités auxquelles il a participé depuis son dernier rapport.

8.4 Conseiller C. Doucet

Le conseiller Doucet était absent.

8.5 Maire Guitard

Le maire était absent à cette rencontre.

9. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS – ADMINISTRATION

Le directeur des services aux citoyens présente son rapport au nom de l'administration. Il indique que la municipalité est présentement engagée dans le processus de clôture de l'exercice financier et que les travaux se poursuivent en matière de cybersécurité.

Il procède également à un survol des postes actuellement à pourvoir au sein de la municipalité et présente un aperçu des travaux en cours relevant des travaux publics.

Il conclut en mentionnant que, le 24 mars, la municipalité tiendra un café municipal, lequel s'adresse aux citoyens intéressés à se porter candidats aux prochaines élections et souhaitant obtenir davantage d'information sur le rôle du conseil municipal.

10. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le rapport de correspondance fut envoyé par courriel le 12 mars.

11. FINANCES

Aucun item pour ce point.

12. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

12.1 Proposition de l'arrêté 2026-01 - Arrêté de lotissement de la Ville de Belle-Baie - deuxième lecture

Proposé par R. Arseneau, conseiller

Appuyé par O. Dilhac, conseiller

Que l'arrêté no 2026-01, intitulé « Arrêté de lotissement de la Ville de Belle-Baie », soit soumis en deuxième lecture, par titre, avec les modifications suivantes :

À l'article 4 « Définitions », dans la définition de « rue publique non maintenue », remplacer les mots « la couronne » par « le ministère des Transports ».

À l'article 7 « Terrains d'utilité publique », ajouter à l'alinéa 5e) la précision suivante :

« qui entraîne la création d'un nouveau lot donnant sur une rue publique existante à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté ou à l'égard duquel un terrain d'utilité publique a déjà été cédé pour le secteur concerné. »

IL EST RÉSOLU QUE la deuxième lecture de l'arrêté 2026-01 - Arrêté de lotissement de la Ville de Belle-Baie avec modifications a été réalisée par titre;

Motion adoptée

12.2 Proposition de l'arrêté 2026-01 - Arrêté de lotissement de la Ville de Belle-Baie - troisième lecture

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par G. Frenette, conseiller

ATTENDU QUE l'arrêté no 2026-01, intitulé « Arrêté de lotissement de la Ville de Belle-Baie », a été dûment soumis en première et en deuxième lecture conformément aux exigences légales;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'objet de l'arrêté et jugent approprié de procéder à sa troisième lecture;

IL EST RÉSOLU QUE l'arrêté no 2026-01, intitulé « Arrêté de lotissement de la Ville de Belle-Baie », soit soumis en troisième lecture par titre et qu'il soit adopté.

Motion adoptée

12.3 Proposition de politique P2026-01 - Politique de développement et de lotissement de la Municipalité de Belle-Baie

Proposé par O. Dilhac, conseiller

Appuyé par A. Noël, conseillère

Attendu que la Municipalité de Belle-Baie a adopté un arrêté de lotissement et qu'elle souhaite se doter d'une politique de lotissement applicable à tout projet de développement et de lotissement; et

Attendu que cette politique vise à établir un cadre clair et cohérent pour l'évaluation, l'approbation et la gestion des projets de développement et de lotissement sur le territoire municipal, conformément à la Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick et à l'arrêté de lotissement de Belle-Baie.

Qu'il soit résolu que le conseil municipal approuve la politique P2026-01 – Politique de lotissement de la Municipalité de Belle-Baie.

Motion adoptée

12.4 Proposition de l'arrêté 2026-03 - Arrêté procédural du conseil municipal de la Municipalité de Belle-Baie - deuxième lecture

Ce point a été reporté à une réunion ultérieure.

12.5 Proposition de l'arrêté 2026-03 - Arrêté procédural du conseil municipal de la Municipalité de Belle-Baie - troisième lecture

Ce point a été reporté à une réunion ultérieure.

12.6 Proposition de politique P2026-05 - Programme municipal de micro-subventions écologiques

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par A. Noël, conseillère

Attendu que la Municipalité de Belle-Baie reconnaît l'impact positif des initiatives environnementales sur la qualité de vie des citoyens, notamment en matière de conservation de l'eau potable, de réduction des déchets et de verdissement du territoire;

Attendu que la municipalité souhaite encourager la participation des citoyens à ces initiatives;

Qu'il soit résolu que les membres du conseil approuvent la politique P2026-05 intitulée « Programme municipal de micro-subventions écologiques » visant à soutenir financièrement les initiatives écologiques des citoyens de la Municipalité de Belle-Baie.

Motion adoptée

12.7 Proposition de modification - Politique P2023-02 - Politique de tarification

Proposé par R. Arseneau, conseiller

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que la politique P2023-02 – Politique de tarification soit modifiée comme suit :

- Ajout des nouveaux numéros d'arrêtés relatifs au nouveau plan municipal et à l'arrêté de zonage;
- Ajout des frais relatifs au nouvel arrêté de lotissement (2026-01).

IL EST DONC RÉSOLU QUE les modifications ci-dessus mentionnées à la politique P2023-02 – Politique de tarification entrent en vigueur dès maintenant.

Motion adoptée

12.8 Contrat de lotissement - phase 2 de la rue Léonard, secteur Petit-Rocher

Proposé par O. Dilhac, conseiller

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que les membres du conseil approuvent le contrat de lotissement entre R.H. Frenette Trucking Ltd. et la Municipalité de Belle-Baie concernant l'aboutissement de la deuxième phase de la rue Léonard, secteur Petit-Rocher, conformément aux normes de la Municipalité et selon l'arrêté 2026-01 – Arrêté de lotissement de la Municipalité de Belle-Baie; et que le maire et la greffière municipale soient autorisés à signer tous les documents connexes au nom de la municipalité.

Motion adoptée

12.9 Assentiment du conseil - rue Léonard - secteur Petit-Rocher

Proposé par R. Arseneau, conseiller

Appuyé par A. Noël, conseillère

ATTENDU QU'À la réunion régulière du comité consultatif régional en matière d'urbanisme, qui a eu lieu le 11 mars 2025, le comité a recommandé l'emplacement de la rue publique du lotissement R.H. Camionneur Ltée - R. H.

Frenette Trucking Ltd. Subdivision (Phase 2, Part 1), au conseil municipal de Belle-Baie

ATTENDU QUE le lotissement proposé consiste à prolonger la rue publique (rue Léonard) sur une distance d'environ 109,2 mètres, créer un rond-point de 18 mètres de rayon et lotir 6 lots, et

ATTENDU QU'UNE entente sera signée entre le propriétaire et la municipalité.

ATTENDU QUE des plans finals de lotissement préparé par East Coast Surveys seront soumis pour approbation par l'agent d'aménagement lorsque la rue sera construite aux normes prescrites par la municipalité et inspectée; et

ATTENDU QU'avant que le plan de lotissement et les documents relatifs puissent être enregistrés, la Loi sur l'urbanisme exige que les plans aient reçu l'assentiment du conseil.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE conformément au paragraphe 88 de la Loi sur l'urbanisme, les membres du conseil approuvent le transfert de la rue public (rue Léonard) et tout autre document relatif comme indiqué dans le plan de lotissement intitulé « *R.H. Frenette Camionneur Ltée – R.H. Frenette Trucking Ltd subdivision (phase 2, part 1)* » préparé par East Coast Surveys ayant le numéro de référence 8031-2.1 Il autorise la greffière de certifier leur assentiment en signant les plans finals et en y apposant le sceau de la municipalité.

Motion adoptée

12.10 Soumission S2026-01 - Un camion neuf 4X4 demi-tonne à cabine double

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que la soumission S2026-01 pour l'achat d'un camion neuf 4 X 4 soit attribuée à Lounsbury Automotive pour un montant de 54 758.88 \$, plus taxes.

Motion adoptée

13. INTERVENTIONS DU PUBLIC

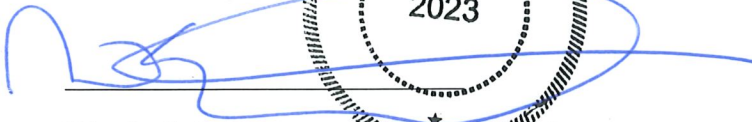
Aucune intervention du public.

14. AJOURNEMENT

La séance fut levée à 19 h 34.



Daniel Guitard, maire



Wanda St-Laurent, greffière municipale